

# Le Whig de St. Landry.

VOL. I.]

OPELOUSAS, PAROISSE ST. LANDRY, LOUISIANE, JEUDI MATIN, 10 AVRIL 1845.

[No. 32.]

**LE WHIG**  
EST PUBLIE TOUTES LES SEMAINES, PAR  
JOSEPH BITTEN.  
Le Bureau est situé dans "Court street", en face de la  
Maison de Cour.

**CONDITIONS:**  
Abonnement.—Par an, payable d'avance, \$3 00  
De, payable avant l'expiration de 6 mois, 4 00  
Four mois, payable d'avance, sans exception, 2 00  
Avis.—Pour l'insertion d'un Carré de pas plus de dix  
lignes, \$1. pour la première fois, 50 cents pour chaque  
insertion subséquente. A moins qu'il n'en soit autrement  
ordonné, les avis seront publiés en français et en  
anglais, et paieront en conséquence. Une dé-  
claration libérale sera faite pour les avis insérés pour  
une longue période. Lorsque le temps de l'insertion  
ne sera pas spécifié, elle sera continuée pendant deux  
mois et paiera en conséquence; mais la publication  
d'aucun avis, ou la continuation d'aucun abonnement  
ne sera arrêtée, tant que le prix n'en aura point  
été payé, et 4 mois que l'Éditeur n'en décide  
autrement.

**Le Whig de St. Landry.**



**OPELOUSAS, LA.**  
JEUDI MATIN, 10 AVRIL 1845.

**BUREAU DE POLICE POUR LA VILLE DES OPELOUSAS.**—A une élection qui a eu lieu à la maison de cour, Lundi dernier, les personnes suivantes ont été élues:

JOEL M. BELL,	E. J. BIGNON,
E. DEBAILLON,	BENJAMIN ANDREA,
G. CABANIN,	PETE COLLINS,
E. H. MARTIN.	

Le nègre Nat, dont nous avons parlé dans notre dernier No. a été jugé Jeudi dernier par un jury de six habitants; il a été condamné à être pendu le 25 du courant.

### ACCIDENT DEPLORABLE.

Le beau steamer *Elisabeth*, parti de la Nello-Orléans Dimanche 30 Mars, arrivé dans notre Bayou, jusqu'à la pointe appelée *la Petite Diabie*, dans la nuit du Lundi au Mardi de la semaine passée, a éprouvé un désastre affreux, que tout le pays déplore. Les chaudières, par une cause inconnue, ont subitement éclaté, et par suite de l'explosion, le bateau prit feu, grâce à la présence d'esprit et au courage de quelques passagers, cet accident déplorable ne nous laisse à mentionner que les malheurs suivants.

Nous ne parlons pas de capitaine J. H. Gordon; toujours à son poste, il a été l'un des plus maltraités dans ceux qui ont échappé à désastre. Nous sommes glorieux de pouvoir enregistrer les paroles qu'il prononça, quand on le releva tout meurtri; sauvez les passagers les dames!

Dans un autre, que nous publions Jeudi matin nous avons donné à nos lecteurs, les nouvelles que nous avions pu recueillir à la hâte, sur cet événement, si plein d'un intérêt pénible, pour le pays; maintenant que nous avons eu le temps de prendre toutes les informations nécessaires, nous croyons que nous ne pouvons que bien faire, en donnant, dans notre publication régulière, un compte rendu fidèle, des circonstances qui ont accompagné et suivi cette catastrophe.

L'*Elisabeth*, parti de la Nouvelle Orléans Dimanche 30 Mars au soir, quitta l'Atchafalaya pour entrer dans le bayou Courtableau, dans la nuit du Lundi au Mardi suivant; depuis longtemps les passagers s'étaient retirés dans leurs cabines; le repos le plus complet régnait à bord du bateau; seulement de temps en temps on entendait la voix du Capitaine qui de son poste de surveillance, donnait les ordres nécessaires pour assurer sa marche. Tout à coup, entre 2 et 3 heures du matin, une explosion aussi soudaine que terrible en lieu; les chaudières venaient d'éclater, et fracassant tout ce qui les environnait, après un moment de confusion inévitable où pareille constance, chacun, oubliant son propre danger, fit tout ce qu'il put pour atténuer les conséquences de ce fatal accident; des secours furent portés, aux blessés; le feu, suite de l'explosion éteint et l'ordre établi autant que faire se pouvait.

Nous serions heureux de pouvoir nous arrêter ici dans notre narration; mais il nous reste la portion la plus pénible de notre tâche à remplir; celle d'enregistrer les suites du sinistre.

Le Capitaine lancé dans l'air du pont, supérieur, et retomba au milieu des débris brûlants, en fut retiré avec peine; une chemise l'écrasait de son poids; nous avons dit quelles furent ses paroles au milieu de ses souffrances physiques, sa seule pensée fut le salut de ses passagers et des propriétés qui lui étaient confiées. Maintenant il est couché sur un lit de douleurs, plusieurs côtes brisées, brûlé et meurtri.

Daniel Yorke, maître d'équipage, mouru quelques heures après l'accident, son corps déchiré, et brûlé, présentait le spectacle le plus déplorable, il fut enterré sur les rives du Bayou, conduit à sa dernière demeure, par les regrets de tous ceux qui l'avaient connu.

James Marquette, premier ingénieur, est maintenant souffrant de ses brûlures, qui mettent sa vie en danger.

Freeman J. Lamb, pilote; de dangereuse blessures et une jambe brisée.

Nelson Hill, second ingénieur, son sort inconnu.

Deux autres employés manquent aussi à l'appel l'un de nos Rhodés, et l'autre un homme de couleur. Les passagers ont heureusement échappé à

ce désastre, sauf quelques meurtrisures et la perte de quelques bagages.

Nous des passagers à bord du bateau au moment de l'accident et qui tous, ayant échappé à un désastre peuvent témoigner que tous le monde a fait son devoir:

Mme. Guilbeau et domestique; Mons. L. J. Dupré, sa famille et sa domestique; Mlle. Vanhille; Messieurs J. K. Morris, E. Egan, W. J. Savory, Guilbeau, Hodges, I. Hollier, Lafargue, Goigou, et Dr. Guidry.

Une autre justice à rendre! Le steamer *Wave*, capitaine O. Hinkley, arrivant aussi de la Nello-Orléans, est venu heureusement apporter aux naufragés tous les secours possibles! Il a remorqué le bateau jusqu'au port de Washington et a ainsi sauvé les blessés et les propriétés.

Nous sommes heureux de pouvoir dire à nos lecteurs, que le Capitaine Gordon, sans doute échappera aux conséquences de ce malheureux accident.

### ASSESSMENT des Taxes d'Etat de la Paroisse St. Landry, pour 1844.

Terres, lots de Ville et autres immeubles, estimés \$1,277,391, taxés	\$3,931 85
7,861 Esclaves,	7,861 00
8,532 Chevaux, Juments et Mules,	255 99
71,932 Bêtes à Cornes,	719 32
36 Marchands ou Détaillans,	540 00
4 Tavernes ou Auberges,	40 00
4 Cafés ou Détaillans de Boisau par verres	200 00
4 Billards,	200 00
66 Voitures à 4 roues,	430 00
99 Voitures à 2 roues,	247 50

PRODUITS.	
Boncats de Sucre,	430
Gal. de Mélasse,	14,900
Brls. de Maïs,	214,248
Brls. de Riz,	1,153
Balles de Coton,	11,405
ACRES DE TERRE CULTIVÉES.	
Cannes à Sucre,	500
Coton,	20,499
Riz,	250
Maïs,	17,853

Voici comment la Gazette des Planteurs de la paroisse de Plaquemines s'exprime, relativement au siège du gouvernement:

"Notre opinion est et a toujours été que la Nello-Orléans est le meilleur endroit pour le siège du gouvernement, mais si on l'enlève à cette ville, il faut le placer au point le plus central de l'Etat, et ce point est Plaquemine. La campagne semble effrayée de la mauvaise influence que peut exercer le peuple de la ville sur les Législateurs. Que la campagne envoie des hommes de talent et d'intégrité à la Législature, et si le peuple de la ville, ni les membres de la ville ne pourront les influencer; tant que l'on y enverra des hommes sans conscience, on peut s'attendre à ce que nos intérêts souffrent, quelque part que siège la Législature. Des hommes de bon sens et de bonne habileté triompheront toujours dans ce corps, tant il sera peuplé d'hommes d'une cyprerie."

Trois pétitions adressées à la Législature, demandant une appropriation de fonds pour améliorer, au moyen d'écluses, la navigation du Bayou Tèche, seront, dit-on, au premier avril, déposés aux endroits suivants: au Pont Breux, chez Mr. Joseph Caillé, à la Grande Pointe chez Mr. Achille Thibodeaux, à St. Martinville au Bureau de Mr. Alcibiade Doblanc.

Les habitants de la Paroisse comprennent trop bien l'importance d'une bonne navigation pour qu'il soit besoin de nous étendre sur l'objet de ces pétitions, et la nature des travaux à faire dans le Bayou Tèche. Nous ne doutons pas que la Législature ne prenne enfin au sérieux, des plaintes si souvent répétées, et la juste demande d'une population qui a les premiers titres à sa protection, tant par les deniers qu'elle verse chaque année au trésor, que par les produits immenses qu'elle fournit tous les jours au marché de la N. Orléans.—C'est donc avec confiance, et avec la presque certitude du succès que nous invitons le public à signer ces pétitions.—*Le Créole.*

**La décision de la Paroisse.**—Le 6 courant, M. Declout a soumis au Sénat le rapport du comité auquel avait été référé diverses pétitions des habitants de la paroisse St. Martin, demandant la division de la paroisse. M. Declout a accompagné ce rapport d'un discours plein de sens de logique et d'apropos; il a démontré d'une façon irréfutable que la division projetée était arbitraire, inutile, et ruineuse pour les parties intéressées. Enfin il a convaincu tout le monde (les théoriciens n'ont été exceptés) que la paroisse St. Martin n'est pas plus grande qu'il ne l'est, et que le statu quo est encore la mesure la plus saine. Nous reproduisons la semaine prochaine le discours de notre Sénateur.—*Le Créole.*

M. Tyler a signalé sa sortie de la présidence par un acte de clémence qu'on loue assez généralement: il a fait remise du reste de sa peine au capitaine John E. Newton, de la marine des Etats-Unis, qui, par suite de la perte du *Missouri* avait été suspendu du service.

**St. Domingue.**—Le capitaine Bowen du brick *Maria*, arrivé à Philadelphie venant de Port-au-Prince, assure qu'il n'y avait nulle inquiétude sur une nouvelle révolution et que le rapport de la prochaine arrivée de Biviere Herard de la Jamaïque pour s'emparer de nouveau du pouvoir est inexact.

Quoiqu'il n'en soit, il annonce que les affaires y sont tout à fait mories.

On lit dans le *Pittsburg Age*: Un garde-côte en mer maintenant en construction mais fort avancé, avait été nommé le *John Tyler*. Ce nom lui a été donné dans le rapport du secrétaire de la trésorerie. Divers objets d'ambassadeur portait aussi ce nom, mais on vient d'annoncer que son nom serait George M. Bibb. Qui donc a changé le nom? Pauvre M. Tyler!

**Canada.**—Un soldat canadien tomba dans l'eau à Québec, une sentinelle lui tendit la croix de son mouquet pour l'enlever. Et s'accrochant au fusil pour se tirer de l'eau, le soldat fit partir le mouquet et tua la sentinelle.

Les eaux baissent rapidement dans les fleuves de l'Ouest. L'Ohio a baissé de trois pieds; mais il y a assez d'eau pour la navigation des plus grands bateaux. Il en est de même dans le Mississippi, dans l'Illinois et dans les bords du Missouri seul continué à monter.

### Nouvelles Étrangères.

**EUROPE.**  
Le steamer *Cambria*, parti de Liverpool le 4 est arrivé le 18 courant à Boston. Il apporte des nouvelles de Londres du 3 et de Liverpool du 4. Les nouvelles commerciales sont favorables; les nouvelles politiques l'ont en somme rien de capital; mais elles sont loin d'être dépourvues d'intérêt.

**France.**—La chambre a voté le projet de loi des fonds secrets, à la majorité de 24 voix. Et comme c'est un vote de confiance, on peut sans hardiment que le ministère traversera la session sans encombre, à moins toutefois de nouvelles complications imprévues.

**Portugal.**—Les nouvelles de Lisbonne du 18 février, annoncent que le Roi est accouché de la veuille d'une princesse. Les nouvelles politiques manquent absolument.

**Suisse.**—Les lettres de Lausanne disent que des votes d'adhésion au mouvement affecté le 15 arrivent en grand nombre au gouvernement provisoire. Le parti républicain fait de grands efforts pour se saisir de nouveau de l'autorité dans les districts d'Yverdon, d'Orbe, et de Chablais, mais sans succès. La révolution opérée dans le canton de Vaud aura probablement des conséquences importantes; elle facilitera la formation dans le sein de la diète d'une majorité contre les jésuites, et exercera une influence considérable sur les cantons voisins du Valais et de Fribourg. Le gouvernement provisoire déploie beaucoup d'activité, et destitue tous les fonctionnaires qui lui sont hostiles. On assure d'ailleurs, que ce mouvement s'est affecté sans nul dévouement. Cependant une correspondance du *Globe* n'est pas de cette opinion.

Les assemblées électorales étaient convoquées pour le 24. Les membres du grand conseil ont été réunis à Lausanne le 3 mars. Le canton de Berne a reconnu la révolution de Lausanne, et s'est mis en communication avec le gouvernement provisoire. Des achats d'armes considérables ont été faits en France; mais les autorités de la frontière n'en veulent pas permettre l'exportation.

Le grand conseil de Genève a voté, le 15, ses instructions à ses députés, à 111 voix contre 35; mais ses instructions n'ordonnant pas impérieusement l'expulsion des jésuites, le parti radical en a vivement manifesté son mécontentement, et a même cherché, mais inutilement, à susciter les troubles.

**Maroc.**—Les affaires de Suède et du Danemark avec l'empire de Maroc ont été arrangées par la médiation de la France et de l'Angleterre. L'empereur a renoncé au tribut, et les consuls d'Espagne et de Suède sont retournés le 14 à Tanger.

**Circassie.**—La Gazette de Silésie annonce que le gouvernement russe fait de grands préparatifs pour une prochaine campagne dans le caucase, et que M. de Nesselrode a obtenu du gouvernement anglais la promesse de ne leur laisser donner aucun secours.

**Angleterre.—Parlement.**—Dans l'une des premières séances du Parlement, sir Robert Peel a présenté le budget pour l'année qui finit au 5 avril 1845, et dans celle du 14 il a présenté un exposé de la situation financière, ainsi que des résolutions du 15.

La question des chemins de fer occupe aussi l'attention de la nouvelle Chambre des Communes; et très probablement une réforme aura lieu cette année dans le système législatif qui régit ces entreprises; peut-être ne sera-t-elle point radicale; mais certainement elle amènera une amélioration.

La chambre des Lords, dans la séance du 3, le comte de Clarendon a demandé au comte d'Aberdeen des explications relativement au Tarif américain, qui, selon l'honorable pair, n'est point en harmonie avec les traités existants, et exerce le plus fâcheux effet sur les intérêts anglais; les chaires de Chine et quelques autres articles entrant aux Etats-Unis avec des droits beaucoup plus faibles que ceux qui frappent les articles anglais de même nature. Lord Aberdeen a répondu que cet objet avait depuis quelque temps déjà attiré la sérieuse attention des ministres de S. M. Une correspondance assez considérable a déjà été débarrassée de ce propos entre les deux gouvernements; mais Lord Aberdeen ne peut point affirmer que celui des Etats-Unis soit prêt à faire droit aux réclamations qui lui sont adressées.

Le même soir, à la Chambre des Communes, M. Rueback a réclamé de M. Peel des renseignements complets sur la situation actuelle des négociations avec le gouvernement des Etats-Unis relativement à l'Oregon; demandant pour cause de sa demande les actes reçus de la Chambre des Représentants de l'Union. Sir Robert Peel a, d'une façon un peu haïssable, refusé de répondre attendu que la Chambre des Communes n'a rien à voir en cette affaire.

**Inde et Chine.**—Les nouvelles de Calcutta vont jusqu'au 8 de janvier. Le Penjab est plongé de nouveau dans les révolutions. Le Rajah Heerah Singh et Jella Pandit ont été massacrés. La mésintelligence qui régnait entre le maharajah et Heerah Singh, rendait tout tard cette explosion inévitable. Le mort de Heerah Singh met le pouvoir aux mains de la mère du maharajah. L'Angleterre n'a pas encore intervenu; mais elle sera sans doute obligée de le faire prochainement.

Il faudra aussi qu'il intervienne dans le Nepaul, où le Rajah vient d'être déposé par son fils enfant de 18 ans, presque idiot, instrument aveugle entre les mains de quelques ambitieux.

L'empereur d'Autriche a ordonné à Hong Kong, n'a pas seulement amené l'exil d'un certain nombre d'habitants indigènes; il a indisposé aussi les Européens des troubles ont eu lieu, et il a fallu modifier le décret. Ces modifications ont amené le retour de presque tous ceux qui avaient abandonné l'île.

Sous le rapport commercial, les nouvelles sont bonnes. Il y a eu sur le marché de Liverpool une avance de 15 deniers par livre sur les cotons, mais cette hausse n'avait pas un caractère de généralité bien assise. Au Havre, il y avait eu d'abord une légère avance dans les prix à laquelle avait succédé, le 28 février, quoique l'opération dans l'attente des nouvelles d'Amérique; cependant, la moyenne des prix du mois de février était de 3 à 4 centimes plus élevée qu'à la fin de janvier, et les ventes du mois s'élevaient à 51,394 balles.

Un paquebot du Havre à New-York, le *Vie de Lyon*, s'est perdu, et les journaux anglais ne nous ont apporté aucune nouvelle de la *Normandie* de l'Union S. Alex et de l'England, trois paquebots de Liverpool qui ont péri probablement dans l'ouragan du 11 au 12 décembre.

Dans le comté de Schencko, N. Y., les anti-royalistes, faisant cause commune avec les locofocos, ont obtenu la majorité sur les whigs.

**Généralité Vice-Présidentielle.**—Une lettre de Washington affirme qu'avant l'ouverture de la session extraordinaire du Sénat, le vice-président M. Dallas a décidé que les sénateurs avaient droit à l'indemnité de route pour la session extraordinaire. Aucun de ces Messieurs cependant n'a quitté les limites du district fédéral dans les quelques heures qui ont séparé la session ordinaire de la session extraordinaire; et pour autant chacun d'eux aura le droit d'emporter une indemnité dont le montant sera d'environ \$700 par tête; ce qui fera un total de \$35,000 à \$40,000. C'est certainement fort beau de faire les choses grandement; mais nous doutons que la généralité gratuite de l'honorable vice-président ait beaucoup de succès auprès des contribuables dont ce magistrat distribue les deniers avec une si parfaite abstinence.—*L'Abeille.*

L'honorable John Davis est le candidat Whig pour la place laissée vacante au Sénat des Etats-Unis par la mort de l'honorable Isaac C. Bates. C'est une élection assurée.

**New-Hampshire.**—Suivant les journaux de Boston qui nous sont parvenus, la partie des locofocos est encore plus considérable qu'on ne l'avait supposé. On va jusqu'à assurer que Smealie le candidat locofoco pour gouverneur est battu. Ainsi que Woodbury, candidat pour le Congrès. Cependant nous pensons que ces nouvelles méritent confirmation. La seule chose qui soit certaine, c'est que les locofocos ont fait des pertes qui menacent leur domination dans le New-Hampshire.

**Bataille à vapeur.**—Le résultat d'un rapport fait dernièrement par le comité des affaires de la marine que de 1835 à 1840, on a perdu 93 steamboats par suite de l'explosion de leurs chaudières; que 780 personnes ont péri, et 298 ont été blessées plus ou moins grièvement par suite de ces sinistres.

**AVIS.**  
TOUTES les personnes ayant des réclamations à THOMPSON, contre le successeur de défunt JOHN THOMPSON, sont priées de se présenter au bureau de succession, avant que celles-ci soient déposées au bureau de poste afin d'être examinées. Par ordre des Commissaires. Opelousas, 10 avril 1845-2t

**AVIS.**  
L'ADJUDICATION d'un pont à construire, sur le Petit Bayou, ou branche orientale du Bayou Tèche, dans la paroisse de St. Landry, aura lieu au bureau de la maison de cour, le 19me jour de ce mois et sera accordé à l'offre la plus basse, et le devis sera déposé au bureau de poste afin d'être examinés. Par ordre des Commissaires. Opelousas, 10 avril 1845-2t

**AVIS.**  
TOUTES les personnes ayant des réclamations à THOMPSON, contre le successeur de défunt JOHN THOMPSON, sont priées de se présenter au bureau de succession, avant que celles-ci soient déposées au bureau de poste afin d'être examinées. Par ordre des Commissaires. Opelousas, 10 avril 1845-3t

**PARTI MARRON,**  
DE chez le sousigné, le 8 avril courant à 11 heures, a. m., un mulet immaté JACK, âgé de 34 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, fortement costé, ayant des cicatrices sur la figure. Cet Esclave étant parti marron pour avoir volé un chapeau qu'il avait mérité. Une récompense de vingt piastres sera accordée à quiconque me le ramènera. On pourra aussi le ramener par son maître, sur son honneur comme l'autorise la loi, je ne regretterai aucune récompense qui pourra être offerte. L. LETOURNEUR. Opelousas, 10 avril 1845-3t

**LISTE DES LETTRES**  
Restant au Bureau de Poste aux Opelousas, le 10 avril 1845, and which, if not taken out before the expiration of three months, will be sent to the General Post-office, as dead letters

Ambler, Isaac B. (2)	Lainpreux, Louis
Andrus, John J.	Littell, Capt. E. (2)
Aeber, Dr. F.	Larkins, Mary
Adams, Prescott	Lazare, Mr.
Batter, Adam	Lessaire, Jacques
Boudreau, Onzeime (4)	Mudd, Mrs. H. L.
Butte, V. Leon	Moore, Wm.
Brand, J. Batis	McLain, Alex.
Bullard, Mrs. Sara	Mortino, Baptis
Brown, G. B. Harrietta	Moran, Thos. (2)
Brubaker, J. Lewis	Miller, Urain a Dozincourt
Burr, Dr.	Magne, Mr.
Bullard, Miss Virginia	Moore, Mrs. Camillar
Bullard, Charles D.	Martin, Harvey J.
Broad, E.	Nealand, Louis (2)
Burdell, Louis (2)	Negat, Mlle. Euphrasie
Cotant, Mr. (2)	Olde, Dr. H.
Coal, Jacob (2)	Oliver, Benjamin
Garrigue, Josephine	Revin, Dr.
Carri, Joseph M.	Potter, Astron (3)
Collins, Mrs. Wm.	Powell, Rev. J.
Cheaney, P. M.	Préjan, Ve. Maxille
Campbell, Mrs. Catherine	Parent, (Président)
Chapoteau, B.	Phonema, David (2)
Clark, G. B.	Poirat, negre libre, Fran. (2)
Chretien, Mlle. Marguerite	Romo, Joseph
Décaro, Venans	Robert, B.
Dupré, Lassy	Ravin, Curé
Deccourts, A.	Richard, Pierre
Deville, Louis	Richard, Pierre
Dupré, J.	Strother, J. Robert
Duvant, P.	Strother, Charles
Berbonne, Ve. Michel (2)	Spencer, John T.
Deach, Louis	Sprague, J. E.
Ducharme, Valsem	Simons, Wm.
Emoad, M. chel	Savoy, Wis. Joseph
Gradenigo, Mr. Joseph	Starks, Rev. J. S. (2)
Gegez, Helair	Ston, Maria
Guilbeau, Adolphe	Smith, John F.
Guidry, Ant.	Simoneux, Jo.
Gradenigo, Ve. Helair	Smith, Dr. L. D.
Gezzy, Frederich	Smith, Dr. R. E.
Hayne, James	Tarley, Rev. G. W.
Hawks, Mrs. E. Ann	Theory, Rose
Harris, Mrs. Francis F.	Thompson, James
Holler, Laks	Thibodeaux, Silvert
Hawkins, Joseph T.	Thompson, Dr. James
Jackson, R. L.	Thompson, H. wren
Kinnear, David	Wickoff, S. W.
	Youngblood, George

**AVIS.**  
TOUTE personne ayant des demandes à faire, contre la succession de défunt PIERRE PIRE, fin, soit par héritage ou autrement, devra les présenter dans un délai de trente jours, afin qu'elles soient classées. E. H. MARTIN, Administrateur. Opelousas, 3 avril 1845.

**AVIS.**  
UNE assemblée des Créanciers de la succession de MRS A. EDWARD, décédé, en la paroisse St. Landry, aura lieu à son bureau, Lundi 14 de ce mois, afin de délibérer et de fixer les conditions de Vente, des propriétés appartenant à la succession du dit défunt. A GARRIGUES, Juge de Paroisse. Opelousas, 3 avril 1845-3t

### VENTE par SYNDIC.

EN VERTU d'un ordre de l'honorable Juge de la Cour de District pour le cinquième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire JEAN J. LOUAILLER vs. SES CREANCIERS, seront vendus,

LUNDI, cinquième jour du mois de Mai prochain, sur les lieux, à deux milles de la ville des Opelousas, au dernier moulin et plus haut enrichissement, sans aucune réserve, toutes les propriétés mobilières et immobilières abandonnées par le dit Jean J. Louailier à ses Créanciers, consistant en:

Premièrement, PLUSIEURS PIECES DE TERRE DE PREMIERE QUALITE, situées dans le voisinage de la ville des Opelousas, et dont quelques unes sont bien boisées.

Secondement, UNE PIECE DE TERRE, près le Bayou Chico, d'environ six cents acres, Environ 60 Negres,

preque tous créoles et élevés sur les lieux.— Toutes les personnes qui ont besoin d'esclaves de l'un ou l'autre sexe, ou de familles entières, trouvant la vente, un lot de Negres, comme il s'en est peu venu dans l'Etat.

Les terres et les esclaves seront vendus, avec crédit d'un an, à dater du jour de la vente; et les acquereurs devront fournir caution satisfaisante et les sommes dues porteront intérêt à huit pour cent l'an, du jour de l'échéance, en cas de non paiement.

Les terres et les esclaves seront vendus, avec crédit d'un an, à dater du jour de la vente; et les acquereurs devront fournir caution satisfaisante et les sommes dues porteront intérêt à huit pour cent l'an, du jour de l'échéance, en cas de non paiement.

Les terres et les esclaves seront vendus, avec crédit d'un an, à dater du jour de la vente; et les acquereurs devront fournir caution satisfaisante et les sommes dues porteront intérêt à huit pour cent l'an, du jour de l'échéance, en cas de non paiement.

Les terres et les esclaves seront vendus, avec crédit d'un an, à dater du jour de la vente; et les acquereurs devront fournir caution satisfaisante et les sommes dues porteront intérêt à huit pour cent l'an, du jour de l'échéance, en cas de non paiement.

Les terres et les esclaves seront vendus, avec crédit d'un an, à dater du jour de la vente; et les acquereurs devront fournir caution satisfaisante et les sommes dues porteront intérêt à huit pour cent l'an, du jour de l'échéance, en cas de non paiement.

Les terres et les esclaves seront vendus, avec crédit d'un an, à dater du jour de la vente; et les acquereurs devront fournir caution satisfaisante et les sommes dues porteront intérêt à huit pour cent l'an, du jour de l'échéance, en cas de non paiement.

Les terres et les esclaves seront vendus, avec crédit d'un an, à dater du jour de la vente; et les acquereurs devront fournir caution satisfaisante et les sommes dues porteront intérêt à huit pour cent l'an, du jour de l'échéance, en cas de non paiement.

Les terres et les esclaves seront vendus, avec crédit d'un an, à dater du jour de la vente; et les acquereurs devront fournir caution satisfaisante et les sommes dues porteront intérêt à huit pour cent l'an, du jour de l'échéance, en cas de non paiement.

Les terres et les esclaves seront vendus, avec crédit d'un an, à dater du jour de la vente; et les acquereurs devront fournir caution satisfaisante et les sommes dues porteront intérêt à huit pour cent l'an, du jour de l'échéance, en cas de non paiement.

Les terres et les esclaves seront vendus, avec crédit d'un an, à dater du jour de la vente; et les acquereurs devront fournir caution satisfaisante et les sommes dues porteront intérêt à huit pour cent l'an, du jour de l'échéance, en cas de non paiement.

Les terres et les esclaves seront vendus, avec crédit d'un an, à dater du jour de la vente; et les acquereurs devront fournir caution satisfaisante et les sommes dues porteront intérêt à huit pour cent l'an, du jour de l'échéance, en cas de non paiement.

Les terres et les esclaves seront vendus, avec crédit d'un an, à dater du jour de la vente; et les acquereurs devront fournir caution satisfaisante et les sommes dues porteront intérêt à huit pour cent l'an, du jour de l'échéance, en cas de non paiement.

pressant point de profiter de la permission donnée, il demeurait infortuné, à la même place, craignant un piège et se demandant quel pouvait être cet homme qui affectait de ne pas connaître le nom de Tremi, et qui lui disait: —Je l'attendais!

Etait-ce un soldat ou un ennemi? et cette casquette hospitalière qui s'écroulait pour lui seul ne cachait-elle point une amulette? Jude était brisé jusqu'à la temérite; mais il ne devait à la volonté d'être maître; il avait frayé de mourir avant d'avoir obéi. Néanmoins, son hésitation ne fut point de longue durée.

Jude entra dans la cabane. Ses yeux, habitués au grand jour, ne distinguèrent rien d'abord. —Par ici, dit la voix: Le bon écuyer tourna aussitôt ses regards de côté et aperçut dans l'ombre épaisse qui plissait le fond de la loge deux points ronds lumineux comme les yeux d'un chat sautant. Jude était brisé jusqu'à la temérite; mais il ne devait à la volonté d'être maître; il avait frayé de mourir avant d'avoir obéi. Néanmoins, son hésitation ne fut point de longue durée.

Jude était brisé jusqu'à la temérite; mais il ne devait à la volonté d'être maître; il avait frayé de mourir avant d'avoir obéi. Néanmoins, son hésitation ne fut point de longue durée.

Jude était brisé jusqu'à la temérite; mais il ne devait à la volonté d'être maître; il avait frayé de mourir avant d'avoir obéi. Néanmoins, son hésitation ne fut point de longue durée.

Jude était brisé jusqu'à la temérite; mais il ne devait à la volonté d'être maître; il avait frayé de mourir avant d'avoir obéi. Néanmoins, son hésitation ne fut point de longue durée.

Jude était brisé jusqu'à la temérite; mais il ne devait à la volonté d'être maître; il avait frayé de mourir avant d'avoir obéi. Néanmoins, son hésitation ne fut point de longue durée.

Jude était brisé jusqu'à la temérite; mais il ne devait à la volonté d'être maître; il avait frayé de mourir avant d'avoir obéi. Néanmoins, son hésitation ne fut point de longue durée.

Jude était brisé jusqu'à la temérite; mais il ne devait à la volonté d'être maître; il avait frayé de mourir avant d'avoir obéi. Néanmoins, son hésitation ne fut point de longue durée.

Jude était brisé jusqu'à la temérite; mais il ne devait à la volonté d'être maître; il avait frayé de mourir avant d'avoir obéi. Néanmoins, son hésitation ne fut point de longue durée.

Jude était brisé jusqu'à la temérite; mais il ne devait à la volonté d'être maître; il avait frayé de mourir avant d'avoir obéi. Néanmoins, son hésitation ne fut point de longue durée.

</